



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT A LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE DEMENAGEMENT DES SERVICES DE LA VILLE (PM, DCP, DSVA) **DÉCISION N° DM-26-114 EN DATE DU 11 MARS 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

CONSIDÉRANT que l'avenant a pour objet d'arrêter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux déterminés à fin AVP, le calcul de la rémunération définitive de la MOE après validation de l'AVP, la modification de certaines prestations initialement dues au marché MOE;

CONSIDÉRANT la décomposition du prix global et forfaitaire d'AFFINITE Architectures représenté par M. Dominique FLORI, dument habilité à signer le marché.

D É C I D E

DE SIGNER. l'acte modificatif n°1 ainsi que la décomposition du prix global et forfaitaire pour la mission de maitrise d'œuvre pour le déménagement des services de la Ville de Vincennes

Le présent marché est d'un montant de 39 990,00 € HT (47 988,00 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260311-lmc1H13960H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/03/2026
Date de Publication : 11/03/2026